



Contrat AMAP Poisson : JANVIER à DECEMBRE 2025
Lieu de distribution de : Forum des Associations – 33185 LE HAILLAN

Colis poisson

Les colis sont constitués de **3 kg** de poissons de pêche de saison par colis en polystyrène : sole, bar, maigre, seiche, dorade (4 espèces), merlu, merlan, turbot, grondin, maquereau, bonite, mule, araignée de mer, etc. Il peut être envisagé des coquillages : moules, coques et palourdes.

Les poissons sont en général livrés vidés sauf certains (comme les rougets).

Le colis est au prix unitaire de **36,00 euros soit 12€/ kilo.**

ATTENTION : le prochain contrat sera établi pour une durée de 9 mois (juillet et août pas de distribution)

Référent contrat : **Christine Chatain**, chchatain@orange.fr, 06 31 04 43 10.

Lieu de livraison : **Hall vitré du Forum des Associations – Le Haillan 33185**

Calendrier :

- **Durée du contrat : du 14 Janvier 2025 au 9 décembre 2025 soit 9 livraisons.**
- Attention pas de livraisons en juillet et août.

Les livraisons sont effectuées entre 18h30 et 19h 30 les mardis 14/01/2025, 11/03/2025, 8/04 /2025, 13/05/2025/, 10/06/2025 , 09/09/2025, 14/10/2025, 11/11/2025, 9/12/2025.

Les engagements du pêcheur : **Olivier ARGELAS**, nom du bateau : SNAP

Site : <http://www.equal-it.fr/lacabaneblanche/www/index.html>

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures avant le moment de la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je serai présent sur le lieu de distribution
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagements de l'Amapien :

- **Je m'engage à honorer le présent contrat pour la durée de l'année (de janvier à décembre) selon les termes de mon contrat, sauf cas de force majeure (telle que déménagement, perte d'emploi ou autre). Tout autre cas de convenance personnelle ne sera pas pris en compte.**
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution. **J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.**
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le producteur qui peuvent éventuellement causer l'annulation d'une livraison.
- **Le présent contrat est subordonné à l'adhésion à l'Amap haillanaise et à la cotisation annuelle obligatoire de 12 €.**
 • Dans le cas où je n'aurais que le contrat poisson à l'Amap, je m'engage à participer aux livraisons de légumes, installation de la salle, déchargement du camion, distribution et rangement de la salle.

Modalités de paiement:

Tous les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés à l'ordre d' **Olivier Argelas** . Leur encaissement sera effectué au moment de chaque livraison.

Nombre de colis par livraison	Nombre de chèques et montant
<input type="checkbox"/> 1 par livraisonchèques de 36 € à l'ordre de: Olivier ARGELAS
<input type="checkbox"/> 1 livraison tous les deux mois chèques de (36 € X nb de colis) à l'ordre de: Olivier ARGELAS

Nom de l'Amapien :	Nom du Pêcheur Olivier ARGELAS
Adresse :	La Cabane Blanche, Cap Ferret
Ville :	
Tél portable :	
Adresse mail :	
Type de contrat : <input type="checkbox"/> 1 colis mensuel / <input type="checkbox"/> 1 colis tous les deux mois	

Signature de l'Amapien

Signature du Pêcheur